

# Débat public départemental pour la gestion des déchets

Réunion Publique

Mardi 9 juin 2009 – Chinon

Espace Rabelais

Etaient présents en tant qu'organisateur et animateur de la réunion publique :

- M. Kerbriand-Postic, vice-président du Conseil Général d'Indre-et-Loire (CG37), en charge du développement durable
- M. Chapelle, directeur du développement durable au CG37
- M. de la Perraudière, Parménion, animateur des débats

Etaient présents en tant qu'experts :

- M. Bodard, vice-président de la communauté d'agglomération Angers-Loire Métropole, membre du Conseil National des Déchets
- M. de Foucaud, Président du Sivert Est Anjou, vice-président d'Amorce
- Mlle Rocher, chargée de recherche à l'université de Tours
- Maître Mounier, avocat au cabinet Matharan-Pintat

## Contexte de la réunion publique

La réunion de Chinon marque le début d'un cycle de 6 réunions publiques consacrées à la question des déchets en Indre-et-Loire. Après 3 premières séances d'auditions (Etablissement Publics de Coopération Intercommunale, associations et professionnels), cette réunion poursuit l'objectif du Conseil Général : déterminer les préoccupations principales en matière de gestion des déchets dans le département afin de juger de la pertinence d'une révision du plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés (PEDMA).

La réunion publique a rassemblé environ 130 personnes.

En introduction de cette réunion, le Conseil Général, porteur de la concertation, a dressé un rapide état des lieux de la gestion des déchets dans le département. Les rôles de chacun ont été précisés, de l'Europe jusqu'au citoyen, puis les données chiffrées relatives à l'Indre et Loire et le contenu type d'un PEDMA.

Les 5 axes de travail provisoires retenus suite aux auditions ont été présentés :

- Axe 1 : établir un état des lieux détaillé des gisements et des flux
- Axe 2 : développer et favoriser la réduction à la source
- Axe 3 : mieux trier et valoriser
- Axe 4 : définir un schéma départemental de gestion multifilière cohérent
- Axe 5 : communiquer pour sensibiliser

Les participants ont spontanément abordé l'ensemble de ces axes. Leurs propos ont été rassemblés par thématique.

## Axe 1 : établir un état des lieux détaillé des gisements et des flux

*Plus que sur une photographie de la situation présente, les débats ont porté sur la nécessité de bien connaître les déchets produits pour mieux adapter les réponses.*

Un intervenant a regretté que la seule base utilisée actuellement soit tirée des données du Conseil Général et non des précédentes enquêtes.

Afin de mieux prévenir la production de déchets, l'analyse de la composition des poubelles grises constitue une piste de travail. Des simulations à 5 ans pourraient être également réalisées pour apprécier l'application du Grenelle de l'Environnement à la question des déchets en Touraine.

L'intervention de Maître Mounier a permis d'éclairer les participants sur la prise en compte du gisement des DIB au sein du PEDMA.

DIB : déchets industriels banals (ce sont par exemple les déchets des artisans et commerçants assimilables par leur nature aux déchets des ménages. Ex : le carton)

## Axe 2 : développer et favoriser la réduction à la source

*Sur le thème « le meilleur déchet est celui qu'on ne produit pas », la réduction a occupé une place importante. La part de responsabilité des industriels a notamment été mise en avant et des pistes d'actions mentionnées.*

Le principe pollueur payeur est souvent revenu dans les débats, dans le cadre d'un système d'incitation (pesée embarquée, sacs poubelles équipés de codes barres) et surtout pour mettre en avant la responsabilité des producteurs et des distributeurs.

La publicité en boîte à lettres a été pointée du doigt. Les supermarchés sont aussi accusés de ne pas donner un choix suffisant de produits éco-conçus. M. Bodard a fait remarquer à ce sujet qu'une évolution est possible si les grandes surfaces prennent conscience de l'intérêt économique de l'éco-conception. La récupération des emballages en bout de caisse est une autre solution envisageable. Conditionner l'obtention de subventions publiques à l'éco-conception peut apparaître comme une incitation pour les industriels.

Les DIB représentent environ un tiers des déchets pris en charge par les collectivités et il faut s'interroger sur les mesures de réduction mises en œuvre par les entreprises car les citoyens ont déjà beaucoup été mis à contribution. Alors qu'un vide juridique existe sur la planification de la prise en charge des DIB, le nécessaire volontarisme du Conseil Général a été réclamé. Cette volonté se heurte néanmoins à celle des entreprises, dont la responsabilité s'arrête au paiement aux éco-organismes.

Les interventions ont convergées vers un objectif de « 0 déchet résiduel », ce qui nécessite une meilleure connaissance de la poubelle grise (cf axe 1).

## Axe 3 : mieux trier et valoriser

*Les débats se sont davantage concentrés sur la réduction que sur le tri, pratique déjà bien partagée par les personnes présentes. On peut néanmoins rapprocher des notions de tri les objectifs de 0 déchet résiduel.*

Les participants ont déploré l'hétérogénéité des consignes de tri dans le département. Leur demande est double : simplifier en homogénéisant et expliquer plus en détail le tri pour éviter les erreurs, notamment parce que le recyclage a évolué.

L'idée de « récompenser » ceux qui trient bien a été avancée dans le cadre d'une optimisation des systèmes de collecte. Ceci pourrait permettre de lutter contre les effets pervers que sont les dépôts d'ordures sauvages constatés dans les premiers mois suivant la mise en place d'une tarification incitative (expérience de la Communauté de communes de Bléré Val de Cher).

La collecte sélective des biodéchets est apparue comme une piste de travail intéressante afin de réduire la part des ordures ménagères et de développer le compostage.

Concernant les DIB, les industriels sont également en demande d'informations et de solutions pour chaque filière de traitement des déchets.

#### Axe 4 : Définir un schéma départemental de gestion multifilière cohérent

*La question de l'UVE (unité de valorisation énergétique) de Chinon a été une question centrale dans le débat de Chinon. Les participants se sont montrés dubitatifs quant à l'opportunité du projet de renouvellement de l'équipement et aussi intéressés par les modes de traitement alternatifs existants.*

L'importation de déchets vers les CET (centre d'enfouissement technique) de Touraine a fait l'objet de critiques. Le projet d'UVE de Chinon génère les mêmes craintes : une augmentation des flux entrants.

L'emploi du terme Unité de Valorisation Énergétique a été remis en cause comme prêtant à confusion, voire comme pouvant mener à une conception positive de la production de déchets.

Des intervenants ont exprimé leur opposition au projet de nouvelle UVE porté par le SMICTOM du Chinonais. Alors que l'UVE actuelle doit fermer à l'horizon 2012, ils contestent la présentation de l'installation comme une ressource de traitement et craignent que cette qualification ne cache un consentement au nouveau projet. Ils s'inquiètent aussi de l'effet d'aspiration généré par une telle installation, ce qui augmenterait également les flux.

Cependant, l'exclusion d'une technique de traitement a priori n'est pas possible dans le cadre du PEDMA, sans quoi celui-ci se verrait non conforme à la législation, a pu indiquer Maître Mounier.

L'Indre-et-Loire bénéficie actuellement d'importantes réserves en matière de traitement.

Alors que les modes classiques (UVE et CET) sont bien connus, les intervenants ont demandé à être mieux informés sur les solutions alternatives (pyrolyse, thermolyse, traitement mécano-biologique, ...).

#### Axe 5 : Communiquer pour sensibiliser

*La communication a surtout fait l'objet d'interrogations auprès des experts sur les méthodes à adopter. L'idée générale est qu'il faut former plus qu'informer.*

Le manque d'exemplarité de certaines collectivités locales a été critiqué.

Il a été demandé aux experts de présenter les démarches de communication les plus efficaces à leurs yeux : communication sur les coûts de traitement, homogénéité des collectes et formation auprès des publics jeunes.

La transparence des informations autour de l'ensemble des systèmes de gestion des déchets, que ce soit en matière de collecte ou de traitement, est le gage de la confiance entre l'ensemble des acteurs.

### Sujets transverses

La notion de solidarité a été mentionnée, à la fois entre acteurs et entre territoires.

### Synthèse par M. Bodard

Philippe Bodard a rappelé l'importance pour tout projet de développement durable de prendre en compte le « bilan environnemental global » de chaque opération. En utilisant cette méthode, le bénéfice des solutions de proximité apparaît rapidement.

Il cite ensuite les thèmes les plus pertinents de la réunion et qui devraient donner lieu à des réflexions plus avancées :

- cohérence départementale du tri,
- solidarité, ce qui signifie aussi qu'il ne faut pas profiter des capacités de stockage disponibles pour ne pas réduire de façon drastique,
- existence de moyens de séparer la publicité et les courriers institutionnels,
- réfléchir à la mise en place d'une collecte sélective de la fraction fermentescible,
- l'action sur les producteurs et distributeurs peut passer par des clauses d'éco-conception dans les appels d'offre.

Il a conclu en remerciant les participants pour la qualité des échanges.

### Conclusion

Les intervenants ont abordé l'ensemble des thèmes, sur un ton généralement respectueux et constructif. Les participants ont pris conscience qu'ils étaient présents pour apporter leur savoir autant que pour écouter l'avis des experts.